
**AVIS AUX PORTEURS DE PARTS DU FCP
AXA TRESOR COURT TERME (C-FR0000447823/D-FR0000447831)
OPCVM DE DROIT FRANÇAIS**

Puteaux, le 26 juillet 2019.

Madame, Monsieur, Chers Clients,

Nous vous remercions de la confiance que vous accordez à notre gestion et sommes heureux de vous compter parmi les porteurs de parts du FCP **AXA TRESOR COURT TERME**, OPCVM de droit français.

Conformément à la politique d'investissement déjà mise en œuvre, l'information sur l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (dits standards « ESG ») sera mentionnée dans les Documents d'Informations Clés pour l'Investisseur (ci-après « DICIs ») et le prospectus.

Ainsi, il est désormais clairement indiqué que : « **L'OPCVM applique la Politique d'AXA IM sur les normes Environnementales, Sociales et de Gouvernance (« Politique d'AXA IM sur les normes ESG»), qui sont disponibles sur le site internet : <https://particuliers.axa-im.fr/fr/investissement-responsable>».**

Le fait de documenter l'intégration de ces critères n'entraîne pas de modification du profil rendement/risque de l'OPCVM.

Cette modification, **qui prendra effet le 1^{er} août 2019**, ne constitue pas une mutation et ne requiert pas, en conséquence, ni l'agrément de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») ni une action spécifique de votre part.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'ensemble de la documentation réglementaire (« DICIs », prospectus et règlement) sera disponible sur simple demande auprès de :

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS
Tour Majunga – La Défense 9 –
6 place de la Pyramide
92908 PARIS – La Défense Cedex

et publiés sur notre site internet à l'adresse suivante : www.axa-im.fr **dès le 1^{er} août prochain.**

Nous vous invitons à prendre contact avec votre correspondant habituel pour vous donner toutes les informations complémentaires que vous pourriez souhaiter.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, Chers Clients, l'expression de nos sincères salutations

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS